IFE
International Faculty for Executives
BENELUX

Formation d'actualité
3 et 4 décembre 2013 • Crowne Plaza Brussels • Bruxelles

Lutte contre le blanchiment

Toute la pratique et l'actualité 2013

-200 € HT
pour toute inscription aux 2 jours reçue avant le 23/09/2013

Mardi 3 décembre 2013

Intervenants

Jean-Claude Delepière
CTIF-CFI
Arnaud Lecocq
FEBELFIN
ULB-UCL
Benoît Philippart de Foy
Pierre Monville
JOYN LEGAL
Sabrina Scarnà
TETRA LAW
SOLVAY BRUSSELS SCHOOL
FUCAM
Nathalie Colin
WHITE & CASE

- La nouvelle DLU : comment anticiper les dégâts collatéraux ?
- La fraude fiscale grave : reste-t-il encore une immunité ?
- Les capitaux fiscalement prescrits : un nouvel enjeu ?

Les défis du Compliance Officer

Dernières évolutions et impacts concrets

Mercredi 4 décembre 2013

Intervenants

Hein Lannoy
FSMA
Vanessa Bruynooghe
Inez De Meuleneere
Bart De Quick
BNP PARIBAS FORTIS
Anne Goldfischer
BANQUE DEGROOF
Jim Demets
Marie-France De Pover
KBC GLOBAL GROUP
Christian Berden
CBC BANQUE SA
Gilles Stuer
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Javier Coto
CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.
Birgit Van Camp
ING

- Les impacts de Twin Peaks II
- MIFIR sur les marchés : mode d'emploi
- La protection des avoirs clients ; une clé du « Internal Control Statement »
- Bénéficiez de l'expertise de l'industrie en matière de Compliance

Lutte contre le blanchiment

Mardi 3 décembre 2013

Président de séance : Jean-Claude Delepière, Président - **CTIF-CFI**

À qui s'adresse cette formation ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprises
- Responsables des départements juridiques et audit
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agences
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

Nos prochaines formations

- **FATCA pour banquiers, assureurs et asset managers**
  Le 10 octobre 2013
  Bruxelles
- **EMIR**
  Le 6 décembre 2013
  Bruxelles
- **Les dernières avancées de MiFID**
  Le 12 décembre 2013
  Bruxelles

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter au +32 (0)2 533 10 20 ou par e-mail : ifebenelux@ifexecutives.com

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 Les derniers développements en matière de lutte contre le blanchiment

- Quelles sont les perceptions internationales et européennes à l'égard de la fraude fiscale et de la lutte contre le blanchiment ? Quels sont les changements depuis la crise financière de 2008 ?
- Paradis fiscaux ou enfers fiscaux ? Que se passe-t-il par rapport aux lois de son propre pays ?
- Rôle préventif
- Quels sont les montages les plus fréquents ?
  - Aspects pratiques et techniques
  - Quel est le risque pour un intermédiaire s'il accepte un client avec des capitaux moins réguliers ?
- La nouvelle DLU : que se passe-t-il dans le cas où elle donne lieu à des transmissions au parquet ?
- Impacts de la prochaine évaluation par le GAFI du système belge de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération : comparaison avec l'évaluation de 2005

Jean-Claude Delepière

10h30 *Pause-café*

11h00 La 4e directive anti-blanchiment de l'Union Européenne

- Quelles sont les nouvelles règles ?
- Le régime belge n'est-il pas déjà compatible ?
- L'auto-évaluation comme nouveau principe ? Le cas de la BNB
- Clarifications de certains concepts ?

Arnaud Lecocq
Legal Counsel
FEBELFIN
Maître de Conférences
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
Assistant-doctorant en droit
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

12h00 *Session de questions-réponses*

12h15 *Lunch*

13h45 La régularisation des « capitaux fiscalement prescrits » : quelles implications en matière de blanchiment ?

- La loi du 11 juillet 2013 et la régularisation des « capitaux fiscalement prescrits »
- Les capitaux « issus de délits fiscaux » et les capitaux « sous forme d'une assurance vie »
- Le problème des avoirs investis dans des actifs produisant des revenus non imposables
- Les transactions en or et métaux précieux sont-elles inquiétées ?
- Quels risques pour ceux qui n'ont pas régularisé les « capitaux fiscalement prescrits » ?

Benoît Philippart de Foy
Pierre Monville
Avocats Associés
JOYN LEGAL

14h45 *Questions-réponses*

15h00 Lutte contre le blanchiment et la nouvelle notion de fraude fiscale grave : mode d'emploi

- Fraude fiscale grave : modification de l'article 449 du CIR 92
- Quelles conséquences en matière préventive ?
- Les recommandations du GAFI
- Que faut-il dénoncer ?
- *Quid* en cas de régularisation ?
- Les conséquences au niveau répressif : article 505 du Code pénal
- Reste-t-il encore une immunité pour les tiers ?
- Quels liens avec le respect des obligations en matière préventive ?

Sabrina Scarnà
Avocate Associée
TETRA LAW
Chargée de conférences
SOLVAY BRUSSELS SCHOOL
FUCAM

16h00 *Pause-café*

16h15 Rapatriement des capitaux : quels enjeux ?

- Comment sont considérés les rapatriements des capitaux ? S'agit-il d'une fraude fiscale simple ou complexe ? Quels en sont les critères ?
- Quelles mesures préventives ou de protection mettre en œuvre ?
- Banques offshore qui deviennent onshore ?
- Qu'en est-il pour les branches 21 et 23 des assurances ?
- Autres exemples ?

Nathalie Colin
Avocate
WHITE & CASE

17h00 *Session de questions/réponses*

17h15 *Clôture de la journée*

Les défis du Compliance Officer

Mercredi 4 décembre 2013

Présidente de séance : Marie-France De Pover, General Manager Group Compliance - **KBC GLOBAL GROUP**

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Maîtriser les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles relatives à la lutte contre le blanchiment
- Analyser des cas pratiques d'opérations suspectes de blanchiment
- Faire le point sur toutes les actualités intéressant

Quelle est la méthode de travail ?

- Des exposés d'actualité et des cas pratiques présentés par des experts en la matière
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Un support écrit remis en début de formation aux participants

Organisateur accrédité par la FSMA
N° d'accréditation : 500036 A-B -1 point par heure et par l'IEC
N° d'agréation : B0341/2013-05

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 Les nouveaux développements réglementaires

- Twin Peaks II
  - L'extension des règles de conduite MiFID au secteur des assurances : quels sont les impacts ?
  - L'obligation de connaissance des produits
  - Le mystery shopping : conséquence ?
  - La sanction civile : quelles en sont les répercussions ?
- Panorama des autres développements réglementaires

Hein Lannoy
Directeur Adjoint
Contrôle des règles de conduite
FSMA

10h00 Developments on the markets

- What are the roles of MIFIR, MiFID II and EMIR?
- General overview of Dodd Frank Act
- What are the impacts on Compliance Officer function?
- What are the expectations for future?

Vanessa Bruynooghe
Head of Compliance Transaction Approval Capital Markets, ALM & Treasury, Corporate Finance and Private Equity
BNP PARIBAS FORTIS

10h45 *Pause-café*

11h15 *Table ronde*

Débat avec l'assemblée

- La gouvernance : quels sont les développements récent ?
- Le monitoring : quels sont les nouvelles techniques ?
- Les nouveaux domaines de compétences du Compliance Officer. Comment s'y prendre ? Jusqu'où aller ?
- Comment établir un « Risk Appetite » ?
- *Quid* de l'attitude à adopter face à la fraude fiscale grave ?
- Comment préparer l'inspection de la FSMA en matière de suitability / appropriateness/ execution only ?
- Les conflits d'intérêts : comment mettre en œuvre les recommandations de la FSMA ? Quel rôle en matière de rémunération ?

Hein Lannoy
Directeur Adjoint
Contrôle des règles de conduite
FSMA

Anne Goldfischer
Head of Compliance
BANQUE DEGROOF

Jim Demets
Compliance Officer
KBC GLOBAL GROUP

Christian Berden
Compliance Officer
CBC BANQUE S.A.

Inez De Meuleneere
Head of compliance customer protection
BNP PARIBAS FORTIS

12h30 *Lunch*

14h00 La conservation des données (« record keeping ») et la protection des avoirs clients (« safeguarding of clients assests ») : deux aspects importants de l'« Internal Control Statement »

- La conservation des données bancaires
  - La protection de la confidentialité : mode d'emploi
  - La fiabilité des données et la durée de leur conservation : que faut-il en retenir ?
- La protection des avoirs clients
  - Les obligations de ségrégation, de réconciliation et de « due diligence » (obligation de prudence, soin et diligence dans le choix des intermédiaires tiers) : comment les respecter ?
  - L'utilisation des instruments financiers conservés pour le compte de clients : interdiction ou accord du client

Gilles Stuer
Conseiller juridique
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Marie-France De Pover

15h30 *Pause-café*

15h45 *Retour d'expérience*

- Comment lutter de façon concrète contre la corruption ?
- Quels sont les défis à venir ?
- Comment le monde financier peut-il s'inspirer de l'industrie ?

Javier Coto
Director Compliance
CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.

Birgit Van Camp
Head of Compliance Advisory & Monitoring
ING

Bart De Quick
Compliance Officer
BNP PARIBAS FORTIS

17h30 *Clôture de la formation*

Informations pratiques

IFE Benelux est une marque du groupe ABILWAYS

Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone

Renseignements programme

France Noiret – fnoiret@ifexecutives.com

Renseignements et inscriptions

IFE BENELUX
Rue de la Science, 4
1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20
Fax : +32 (0)2 534 89 81
ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 21 % TVA)

2 jours : 1 400 € HT
1 jour : 850 € HT

200 € HT de réduction pour toute inscription aux 2 jours reçue avant le 23/09/2013

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte n° 210-0046892-93, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la formation.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA
par tél : +33 (0)1 49 21 55 90,
par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail :
ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la formation

3 & 4 décembre 2013
Crowne Plaza Brussels – Le Palace
Rue Gineste, 3
1210 Bruxelles
TÉL : +32 (0)2 203 62 00

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

© PhotoAlto-IStock.com-GettyImages

Pour modifier vos coordonnées
Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

☐ **OUI,** je m'inscris à la formation **" Lutte contre le blanchiment "** (code 24943) du 3 décembre 2012

☐ **OUI,** je m'inscris à la formation **" Les défis du Compliance Officer "** (code 24943) du 4 décembre 2013

☐ **OUI,** je m'inscris aux 2 jours avant le 23/09/13 et je bénéficie de 200 € HT de réduction

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom du responsable Compliance Officer _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal ☐☐☐☐ Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

** Indispensable pour vous adresser votre convocation*
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

PEFC 10-31-1444

24943 WEB